

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 28 NOVEMBRE 2019 à 19 Heures**

**Présents** : C. BALBUENA, L. BRESSON, M. BUISSON, C. CHANUT,  
M. GRANJARD, J-C MUNARI, J. PERIER, R.PORRETTA, J -L VENIAT,  
B.VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : A. DAYAN, M. FILERE, M. GAUCHON, A. LINAGE,  
P.SIMIAND, D. TCHIJEVSKY, G.WAXIN, K. ZANCA

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 novembre 2019

La séance est ouverte à 19 heures 05.

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

---

**1°) TE 38 ( Territoire d'Energie Isère) : Eclairage public restaurant scolaire**

VOTE : 10 VOIX POUR, à l'unanimité

Le Conseil Municipal :

- 1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel	: 15 037 €
Financements externes	: 13 772 €
<b>Participation prévisionnelle</b>	<b>: 1 265 €</b>

(frais du TE 38 et contribution à l'investissement)
  
- 2- PREND ACTE de sa participation aux frais du TE 38 d'un montant de : **72 €**
  
- 3- PREND ACTE de la contribution aux investissements qui sera établie par le TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **1 193 €**, pour un paiement en 3 versements : acompte de 30 % , acompte de 50 % puis solde.  
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

## **2) Recensement de la population 2020 : Nombre agents recenseurs et rémunération**

VOTE : 10 VOIX POUR, à l'unanimité :

Le recensement de la population sera effectué sur la commune du Jeudi 16 janvier au Samedi 15 février 2020.

Il est de la compétence de la commune d'organiser ce recensement en liaison avec les services de l'Insee.

Pour mener à bien ces opérations, il convient de procéder au recrutement d'agents recenseurs.

Considérant la dotation forfaitaire de 2 944 €,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer 3 postes d'agents recenseurs ;
  - - **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter les agents recenseurs, signer tous les documents se rapportant à ce dossier et effectuer toutes les démarches ;
  - - **FIXE** la rémunération de chaque agent recenseur sur la base d'une indemnité forfaitaire d'un montant brut de 940 €, indemnité soumise aux cotisations sociales légales ;
  - - **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 012 "Charges du Personnel"

## **3) Cession de parcelles (AH 323 et 328 ) propriétés de la SCI du Moulin du Carrefour à la commune**

VOTE : 10 VOIX POUR, à l'unanimité

Par courrier du 30 octobre dernier, Monsieur Jean-Pierre TARDY, gérant de la SCI du Moulin du Carrefour sollicite la rétrocession de deux parcelles, à la commune.

Dans le cadre du permis d'aménager PA 038 288 10 20001 délivré au profit de la SCI du Moulin du Carrefour, représenté par Mr Jean-Pierre TARDY, pour la création d'une zone d'activités, il était préconisé que « *La voie principale, les bassins et les éventuelles voies conditionnelles feront l'objet, après aménagement, d'une rétrocession dans le domaine public communal ou communautaire* ».

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la rétrocession gratuite à la commune des parcelles référencées ci-dessus pour une superficie totale 1 357 m<sup>2</sup> par la SCI du Moulin du Carrefour.;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer les documents administratifs et notariés nécessaires à ce dossier
- **DIT** que les frais notariés seront supportés par la Commune.

#### **4) Plan de Formation mutualisé CNFPT**

VOTE : 10 VOIX POUR, à l'unanimité

La formation professionnelle des agents territoriaux est régie par différents textes réglementaires.

En 2018, le CNFPT et 5 Centres de gestion ont lancé une procédure destinée à la conception de plans de formations mutualisés pour les communes de moins de 50 agents.

Avec la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, la collectivité est intégrée dans ce plan de formation au travers du Territoire n° 15 "Portes de l'Isère", pour la période 2019/2021.

L'objectif de ce plan permet de renforcer la proximité de la formation sur l'ensemble du territoire pour les agents.

Le Conseil Municipal ::

- **VALIDE l'adhésion** de la commune au Plan de Formation mutualisé du CNFPT au travers du Territoire n° 15 "Portes de l'Isère" ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

#### **5) Remboursement adhésion garderie :**

Le conseil retire l'ordre du jour. Ce point relève de la gestion de la Régie et non du Conseil Municipal

#### **6) Budget communal : décision modificative budgétaire n° 4**

VOTE : 10 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil valide à l'unanimité, les transferts de crédits suivants :

##### Section de Fonctionnement :

D 60633 Fournitures voirie	+ 5 220 €
D 6333 Particip.Format Prof	+ 1 000 €
D 6413 Personnel non titulaire	+ 22 370 €
D 64131 Non titu SFT Autres indem	+ 2 500 €
D 6451 Cotisation URSSAF	+ 7 000 €
D 6455 Cot Assurance Personnel	+ 4 000 €
D 6457 Cot soc liées apprentissage	+ 100 €
D 66111 Intérêts réglés échéance	+ 30 €
D 022 Dépenses Imprévues Fonc	- 2 000 €
R 6419 Rembours/remun personnel	+ 35 000 €
R 7718 Autres produits except	+ 5 220 €

## 7) Informations diverses :

### Plan de Servitude Aéronautique de l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry

La commune a émise des observations au registre d'enquête publique  
Un courrier sera envoyé à l'aviation civile pour demander des explications quant à l'augmentation du trafic aérien au-dessus de la commune.

**ISERE THD (Fibre):** Monsieur le Maire fait part du compte rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie du 07/11/19

La fibre sera effective sur la commune à partir de fin 2020 /début 2021.

### Présentation au conseil :

- Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable par le délégataire "Syndicat des Eaux de Septeme"
- Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération

La date du prochain conseil est fixée au **LUNDI 09 DECEMBRE 2019 à 19 Heures**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 09/12/2019

Le Maire : René PORRETTA

